

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

AMEN ALLIANCE SICAV

Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 décembre 2019, d'agréer la Société d'Investissement à Capital Variable « **AMEN ALLIANCE SICAV** », promue par AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: SICAV mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 40- 2019 du 18 décembre 2019
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: AMEN INVEST
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: AMEN INVEST
Distributeur	: AMEN BANK